

*Date de dépôt : 17 mars 2009*

## **Rapport**

**de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 42 929 000 F à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix**

**Rapport de M<sup>me</sup> Lydia Schneider Hausser**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le projet de loi 10407 a été examiné par la Commission des travaux présidée par M. David Amsler.

Lors de la séance du 17 février 2009, les travaux de la commission ont eu lieu dans les locaux de la Villa Barton, siège actuel de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), ils ont été accompagnés par M. Philippe Burrin, directeur de l'IHEID, M. Charles Kleiber, mandataire du conseil de fondation de l'IHEID chargé de suivre les travaux architecturaux, M. Eric Ott, architecte lauréat du concours et M. Juan Boada, chef du service des constructions et des transformations du DCTI.

Lors de la séance du 24 février 2009, la commission a poursuivi ses travaux en présence de M. Juan Boada, chef du service des constructions et transformations, M. Pierre-Alain Girard, secrétaire adjoint, M. Jean-Bernard Haegler, ingénieur cantonal.

Le procès-verbal a été rédigé par M<sup>me</sup> Camille Sellegger.

## Séance du 17 février 2009

### *Historique et contexte*

M. Burrin, directeur de l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID), accueille les membres de la commission à la Villa Barton, située dans l'environnement exceptionnel du parc Barton. Il note que, par contraste, l'état de la villa ainsi que les gros problèmes de logistique de l'IHEID sont eux largement perfectibles et démontrent la nécessité du projet de loi présenté.

Il présente M. Ott, représentant du cabinet lauréat du concours d'architecture, et M. Kleiber, ancien secrétaire d'Etat à la recherche et à la formation auprès de la Confédération et actuel mandataire du conseil de fondation de l'IHEID chargé de suivre les travaux architecturaux.

M. Kleiber prend la parole pour présenter le contexte historique et le plan du projet immobilier. Il rappelle qu'un état des lieux de la recherche en Suisse avait été réalisé par la Confédération en 2006; celui-ci avait relevé des signes de déclin de l'IHEID et de l'IUEID. Depuis lors, ces deux structures ont été académiquement rassemblées, mais la problématique de la dispersion et de la fragmentation des locaux de ces entités n'a elle pas trouvé de solution.

Une première initiative architecturale dénommée projet de la "Maison de la Paix" n'a remporté d'unanimité ni lors du concours architectural ni d'un point de vue des investisseurs potentiels. La Confédération et les autres partenaires ne se sentaient pas « chez eux » dans le site pressenti. De plus, durant ce précédent processus l'IHEID est devenu maître de l'ouvrage et a très rapidement fait primer les initiatives et projets liés à la dimension académique.

Dans le processus du présent projet, des négociations précoces ont eu lieu et la solution d'un projet mixte entre l'IHEID et la Confédération (Département de la défense) a été acceptée. M. Kleiber a été nommé représentant du Conseil de fondation de l'IHEID à titre de maître d'ouvrage de ce projet urbanistique et architectural.

Un concours architectural à « deux tours » a été organisé et le lauréat a été déterminé avec enthousiasme. La construction et la rénovation des bâtiments du campus de la Paix comprendra aussi la Villa Barton.

M. Burrin reprend plus en détail la problématique de la dispersion actuelle des locaux de l'IHEID. Cette situation « multisites » est préjudiciable au nouvel élan dont a besoin l'Institut des hautes études internationales et de développement.

La réalisation d'un nouveau lieu accompagnera avantageusement la réunion des deux anciens instituts dans leur nouvel essor institutionnel. La création d'un campus, au travers d'une enveloppe architecturale nouvelle, favorisant les échanges et les recherches à vocation internationale, viendra appuyer l'ambition autant de l'IHEID que de Genève dans ce domaine.

Aujourd'hui, l'IHEID comprend 800 étudiants de niveau postgrade, une cinquantaine de professeurs et une centaine de membres du personnel administratif, soit 250 à 300 personnes sous contrat.

L'institut, de par son caractère et son identité cosmopolitistique, répond à une nécessité d'expertise sur les grandes thématiques du monde actuel (résolutions de conflits, problèmes sanitaires, droit international, ...). Il est un lieu très attrayant pour les chercheurs du monde entier. Genève a soutenu, depuis longtemps les deux institutions d'envergure internationale qui ont formé des étudiants célèbres, tels que Kofi Annan.

M. Burrin note toutefois qu'il lui est difficile de faire passer le message du besoin de soutien d'une institution accueillant environ 80% d'étudiants étrangers et de valoriser l'honneur que représente cette offre de formation internationale. Le but en est d'offrir à la communauté internationale des formations continues et des espaces de recherches afin de perpétuer et renforcer la tradition internationale de Genève.

La proximité de l'IHEID avec les organisations internationales offre à l'institution un avantage préférentiel. Des centres et des programmes de recherche sont actuellement mis en place au sein de l'IHEID afin d'entretenir des liens directs avec les organisations internationales, comme par exemple l'OMS dans le cadre du programme sur la santé globale, et les ONG.

M. Boada précise que la Maison de la Paix va accueillir trois centres soutenus par la Confédération : le Centre de politique de sécurité (GCSP), le Centre international de déminage humanitaire (GICHID) et le Centre pour le contrôle démocratique (DCAF), qui travaillent en étroite collaboration avec l'institut.

La présence de ces organes ajoute à l'importance du projet et a permis une coalition de conseillers fédéraux et de conseillers d'Etat au soutien du projet.

M. Burrin rappelle que la relation étroite de l'IHEID avec l'Université de Genève (UNIGE) a été formalisée par une convention datant de 2006. Les complémentarités sont importantes et des programmes conjoints, tels que l'académie de droit international humanitaire, restent à être développés. L'IHEID est actuellement en train d'examiner avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) l'éventualité d'un autre partenariat. Celui-ci

serait axé sur l'étude des problématiques internationales liées à des enjeux scientifiques (eau, énergie, alimentation) ainsi que sur les réponses mixtes à leur apporter. Le renfort de l'expertise de l'EPFL, avec sa réputation internationale, serait précieux. Il s'agirait de mettre ensemble les compétences de deux partenaires différents (UNIGE et EPFL) afin de mieux répondre aux défis du futur au niveau planétaire.

Architecturalement, le partenariat important avec UNIGE sera localisé au sein de la Villa Moynier. La Villa Barton devrait, elle, héberger l'axe de la formation continue des diplomates. L'actuel bâtiment de l'IUEID, sis à la rue Rothschild, est inclus dans le futur campus, mais l'attribution définitive de ces locaux n'est pas encore arrêtée.

En réponse aux soucis de plusieurs députés sur l'accessibilité de l'IHEID à des gens des pays du Sud ayant de faibles moyens financiers, il est répondu que la tradition va se perpétuer. La philosophie de l'IHEID est basée sur la méritocratie, qui consiste à attirer des gens compétents. Le nombre de bourses distribuées a considérablement augmenté, ce qui renforce cet aspect méritocratique. C'est le meilleur moyen pour que les gens du Sud aient accès à des études à Genève.

Un commissaire radical indique qu'il a étudié au sein de l'institut dans les années 1970 alors qu'il faisait partie d'une famille modeste de cinq enfants. Ce n'était pas un institut socialement élitaire et il rend hommage aux prédécesseurs qui ont établi cette méritocratie. De plus, les étudiants suisses étaient déjà en minorité. L'IHEID a formé de nombreux chefs d'Etats et des personnalités importantes. Il rappelle que la création de l'IHEID en 1927 a été un acte courageux à la veille de la grande crise. L'institut était alors déjà le bras académique de la Société des Nations.

Les instituts ou écoles en concurrence directe sont l'Institut des Sciences Politiques de Paris, la London School of Economics, l'Academy School, l'Université de Columbia ainsi que des universités du Japon et des pays du Sud. Les étudiants de l'IHEID trouvent des débouchés dans le monde international et les organisations internationales, mais aussi dans les grandes entreprises internationales.

### *Projet architectural*

M. Kleiber présente l'historique du concours d'architecture. Le précédent concours de la "Maison de la Paix" était sous la responsabilité du canton avec un soutien de la Confédération. Le programme s'est ensuite académisé et le Knowledge Center (centre de formation et de communication incluant la bibliothèque) à la pointe de la technologie a été mis en place. Ce premier concours a été soldé et clos; les architectes ont été payés. Ils ont par ailleurs perdu un recours par-devant le tribunal.

Alors que le premier concours comportait peu d'architectes genevois, le second a permis un étayage plus important. Le jury du second concours a sélectionné 6 projets parmi lesquels le meilleur a été choisi de manière unanime.

Actuellement, il reste au conseil de fondation de l'IHEID à ratifier ce choix. Le financement s'organise de façon logique : une contribution du canton, une autre de la Confédération et une part constituée par la recherche de fonds privés et les locations (60 millions de F). La Confédération a exceptionnellement accepté de financer une partie du concours à la condition que des acomptes soient donnés de chaque partenaires soit apportés dès le début du projet. Au final, le projet sera terminé au plus tard pour la rentrée universitaire 2013. Le site sera alors un symbole pour la Genève internationale.

M. Ott, architecte, présente l'implantation du projet dans son environnement urbain. Au sud du projet s'étend la ville de Genève ainsi que la tranchée de la voie de chemin de fer et en amont se trouve le parc Rigot. L'idée est de prolonger ce parc jusqu'à la voie de chemin de fer et d'implanter un bâtiment communiquant davantage avec le parc qu'avec le tissu urbain. La forme du bâtiment fut amorcée à partir d'un simple bâtiment barre qui a dû être brisé en plusieurs morceaux afin de s'adapter aux contraintes du terrain. Les rectangles du bâtiment ont ensuite été imaginés en forme de feuilles afin de former un rameau architectural.

Concernant les dévestitures, la possibilité de permettre aux utilisateurs de déambuler librement a été privilégiée. Pour ce faire, il a fallu aménager une richesse de mouvements à travers et autour du bâtiment. L'aménagement de places vélos et deux-roues (environ 350 places) a été prévu parallèlement au bon service de transports publics existant. Un parking souterrain (environ 100 places) a été prévu au nord de la parcelle. Un accès pour les livraisons du courrier et des denrées nécessaires au restaurant est également posé.

Le rez supérieur comprend plusieurs entrées possibles. Du côté sud est situé un restaurant tandis que le côté nord abrite l'accueil et le secrétariat. Le rez inférieur permet l'accès direct au Knowledge Center, qui abrite les salles de cours et les aulas ainsi que l'entrée de la bibliothèque et du parking. En plus des auditoriums s'y trouvent également la bibliothèque, les archives et les locaux techniques. Les étages 1 à 5 seront consacrés à des bureaux administratifs. Le nouveau bâtiment permettra de regrouper tous les étudiants en relations internationales. Il est noté que la dénomination de « bureaux administratifs » comprend en réalité les bureaux pour les chercheurs et le corps enseignant.

L'anatomie spatiale a été pensée afin d'aller chercher la lumière le long des façades et de rompre la monotonie des parcours au sein du bâtiment. Le même schéma a été adapté au Knowledge Center et il se reproduit jusqu'à la bibliothèque. M. Ott présente ensuite quelques images d'ambiance. Il revient sur le concept de la paix, qui suggère la fragilité et le funambulisme. Cet état de paix funambule est représenté par les arêtes du bâtiment. Une vue en coupe du bâtiment illustre l'idée d'avoir une communication sur toute la hauteur, permettant de résoudre des problèmes de thermodynamisme.

M. Ott indique que la toiture sera utilisée au maximum par des panneaux photovoltaïques et solaires et ne pourra dès lors pas ou que partiellement être végétalisée. Il informe que le bâtiment sera également relié énergétiquement au réseau de l'eau du lac pour la climatisation, mais il conservera une certaine autonomie énergétique grâce aux panneaux solaires et photovoltaïques.

La contrainte d'un projet Minergie était au centre du choix de départ. Ce bâtiment devrait être exemplaire au niveau énergétique, autant pour Genève que pour les étudiants venant de l'étranger.

M. Ott indique que les nuisances sonores extérieures seront gérées au moyen de la façade. Les critères Minergie impliquent une façade contrôlée, une façade « double peau » avec triple vitrages.

Le président félicite M. Ott pour le projet magnifique et sa présentation. Il note qu'on retiendra la forme de rameau de ce projet. Les députés de la commission se joignent à ces félicitations.

M. Kleiber informe que des logements pour étudiants (244 places) sont prévus en face du projet, de l'autre côté de la passerelle, pour un budget de 23 millions de F. Une passerelle liant les deux ouvrages est prévue par la municipalité. Le financement de ces logements est propre à l'IHEID et ne fait pas partie du projet de loi 10407.

M. Burrin ajoute que le parking devra en tout cas s'autofinancer. La décision concernant ce parking n'est pas encore tout à fait prise. En face il y aura un P+R situé sous la résidence des étudiants, qui ne sera pas accessible au personnel de l'IHEID. Le besoin d'accueillir les visiteurs rend un parking nécessaire. La question du nombre de places est encore à discuter. M. Boada précise qu'à l'origine, lors du premier projet, des discussions avec l'Office cantonal de la mobilité (OCM) avaient mené à la prévision d'un parking de 130 places, qui a ensuite été diminué à 100 places maximum.

Il reste encore à discuter avec les CFF le déplacement d'un transformateur, générateur potentiel de nuisances de champs électromagnétiques. Il sera nécessaire de trouver un autre emplacement pour ce/ces transformateurs. M. Boada indique qu'aujourd'hui le terrain est en zone CFF. Sur la base du projet validé, une demande de renseignements a été déposée, qui anticipe la demande d'un PLQ au gabarit du projet primé. Le poste de transformation CFF va être démoli. Un wagon transformateur proche du terrain sera maintenu en cas de secours et sera évacué à terme. Concernant les courants vagabonds, il n'y aura pas de problèmes liés au réseau CFF étant donné que le projet respecte une distance minimale de 5 m de la ligne.

Un échange est entamé au sein de la commission sur la proximité de voies CFF et l'implication que cela produit sur l'atmosphère studieuse. L'Office fédéral des statistiques de Neuchâtel est cité en exemple quant au caractère silencieux de ses locaux malgré la proximité des voies de chemin de fer.

M. Burrin expose qu'une promesse d'achat a été conclue avec les CFF, elle comprend un certain nombre de conditions telles que la dépollution, la remise des terrains libérés de tout bâtiment ou installation. Il s'est d'ailleurs avéré, au travers de différents sondages déjà effectués, que le terrain n'est pas pollué sauf peut-être à proximité du transformateur. L'IHEID paie des frais de réservation, les CFF veulent absolument vendre cette parcelle. Il paraît hors de propos que les CFF se dédisent du contrat. Celui-ci ne contient pas à proprement parlé de clause résolutoire permettant de se dédire du contrat en cas de refus de l'autorisation de construire.

En terme d'ampleur et d'emprise sur le terrain du présent projet, il est difficile de le comparer au Learning Center de l'EPFL qui bénéficie de surfaces importantes et qui a pour but de regrouper tous les lieux communs (bibliothèque, cafétéria) et de permettre les rassemblements.

En terme de matériaux utilisés dans la construction du nouvel immeuble, M. Ott rappelle que le verre et l'alu sont préférentiellement choisis, car ils sont recyclables. D'autres contraintes Minergie, telles que l'inertie de la matière, ont été prises en compte. Une structure en béton a été choisie, ce qui

présente l'avantage de refroidir le bâtiment en été et de le chauffer en hiver. L'impact énergétique de ce choix est donc important. Il informe que le bâtiment de l'OFS fonctionne de la même façon que le futur bâtiment IHEID, avec des dalles en béton dont l'inertie sert à chauffer et refroidir. Il ajoute que dans le construit qui nous intéresse les structures en métal n'ont pas été choisies car elles ne sont pas très écologiques. En outre, l'automatisation de la gestion énergétique a été prévue.

Les montants DIP au m<sup>3</sup> sont de 780 F TTC ou 725 F HT, tous locaux confondus, ce qui représente au m<sup>2</sup> 2900 F TTC ou 2700 F HT. Pour ce projet, le service technique du DIP a donné des valeurs pour les salles de cours. Le canton de Genève accorde une subvention, somme forfaitaire, mais ensuite M. Boada représentera l'Etat dans la Commission de construction de ce projet et il aura ainsi son mot à dire. Par ailleurs, le processus d'adjudication publique sera ouvert et soumis aux AIMP.

L'IHEID fait une évaluation constante des risques de blocages des phases de construction malgré la situation actuelle de soutien populaire et politique fort. Dès le vote du projet de loi, une demande de renseignements initiera la demande de PLQ. L'autorisation de construire sera obtenue quand le PLQ sera en force. Le démarrage du chantier est prévu courant 2010 en fonction de l'avancement des autorisations. Le risque d'opposition est faible car il n'y a pas de voisins directs. Le risque majeur encouru est que la subvention accordée à l'IHEID pour les études soit perdue en cas de non-réalisation du projet.

M. Kleiber affirme que l'IHEID veut aller vite. La prévision d'une réalisation achevée en septembre 2011 est très optimiste, celle-ci devrait être terminée plutôt autour de septembre 2012. La résidence pour étudiants devrait être achevée courant 2011.

La passerelle piéton qui permettra de traverser les voies de chemin de fer figure dans les plans généraux du projet de campus de la Paix et sera financée par la Ville de Genève. Elle s'inscrira dans le cadre d'un cheminement piétonnier reliant la place des Nations. L'IHEID est très impliqué dans les discussions avec la Ville de Genève au sujet de la passerelle. Le projet s'insère parfaitement à la confluence de plusieurs projets : entre autres, le Collège Sismondi, qui sera terminé, et le parc Rigot aménagé.

Les containers situés à l'avenue de France et habités par des personnes réfugiées d'asile sont loués par l'Hospice général. Le DCTI a averti l'hospice que l'autorisation concernant l'emplacement de ces containers est actuellement accordée à titre précaire et que dès que le présent projet sera initié, ils devront être évacués. Les personnes les habitant seront alors



relogées dans d'autres bâtiments de l'hospice. Jusqu'à présent, cette institution a toujours fait preuve de diligence lorsqu'il s'est agi de libérer des espaces dans d'autres projets.

M. Burrin note que le premier projet de Maison de la Paix avait échoué en raison de sa localisation à la place des Nations, qui était trop emblématique. Il ajoute qu'au pire, l'IHEID travaillera avec un droit de superficie au cas où la vente de la parcelle de l'Etat serait refusée par le peuple.

Un député relève qu'il faudrait profiter de ce nouveau lieu pour promouvoir la campagne genevoise et ses produits.

### *Aspects financiers*

Le président passe aux questions financières, qui comprennent deux aspects : l'estimation du coût du projet et la répartition de la subvention entre canton et Confédération.

M. Boada explique que l'estimation financière a été effectuée en partenariat avec un bureau d'architecte. Le coût prévu sera respecté. L'achat du terrain CFF et du terrain de l'Etat représente une part importante du budget, soit environ 20 millions de F. Il est indispensable à la réalisation de la construction et l'équipement du bâtiment, qui représentent quelques 117 millions de F.

Concernant le financement, une répartition des subventions a été arrêtée en 2006, lors de l'accord entre Confédération et canton. La Confédération mettra 30 millions de F (45% de la part universitaire), le canton mettra 37 millions de F. L'IHEID devra trouver le reste. La Confédération offre une garantie de 2,9 millions de F par année sous forme de loyer, ce qui permettra de financer le projet. Dans le projet présenté, 42 millions de F sont budgétisés en tenant compte du renchérissement. Les subventions du canton et de la Confédération seront uniques et resteront inchangées.

M. Burrin informe que la Confédération est la principale partenaire, elle apporte sa garantie sous forme de loyers à hauteur de 2,6 millions annuels. Ce mode de financement est une sécurité et une réserve pour la croissance de l'institut. Le montage financier est très intéressant, même s'il oblige l'IHEID à entrer dans des démarches de recherche de fonds. Il s'agit d'un partenariat public-privé. Des mécènes potentiels sont très intéressés, telle la fondation Wilsdorf, mais la mixité public-privé représente le postulat de départ nécessaire. L'IHEID pourra emprunter, cependant M. Burrin est convaincu que les mécènes privés seront convaincus de la valeur de leur investissement, même durant cette période de crise ambiante. Il espère pouvoir trouver des fonds privés jusqu'à hauteur de 60 millions.

Le président remercie les personnes auditionnées et annonce que la commission reprendra ses débats sur le projet lors de la prochaine séance. Il met l'entrée en matière du projet de loi 10407 au vote.

### **Vote d'entrée en matière du PL 10407**

Pour : 12 (2 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC)

Contre : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des présents.

### **Séance du 24 février 2009, suite des discussions et vote**

Deux députés libéraux estiment :

- dommage que le DCTI procède à un plan localisé de quartier car cela pourrait éventuellement retarder le projet. Il est demandé si la Commission des travaux pourrait avoir son mot à dire en proposant un dézonage du terrain afin de faciliter l'expression du projet vu son envergure internationale ;
- que ce projet pourrait être l'occasion de déroger aux successions de procédures genevoises, l'étape du PLQ pourrait être abandonnée pour permettre de calquer sur l'autorisation de construire et par là épargner une procédure d'enquête supplémentaire.

M. Boada indique que lors du premier projet en 2001, la solution du PLQ calqué sur le projet lauréat a été adoptée afin de garantir la meilleure expression possible du projet. Il indique que cette modification de zone peut faire l'objet d'un référendum.

Le montant dévolu à l'achat des terrains de l'Etat est intégré au plan de financement; il n'est pas compris dans la participation de 42 millions de l'Etat au projet architectural.

Un rappel est réalisé sur les questions de parking. Le nombre de places de parking accordées au projet par la OCM, calculé sur le nombre de collaborateurs, était de 130 places. L'IHEID a voulu réduire ce nombre de places. Il a même été question d'abandonner l'idée de ce parking. Finalement il a été maintenu en raison des nombreux visiteurs qui seront amenés à fréquenter l'institut et les centres de sécurité.

Un autre rappel est réalisé quand à l'accessibilité des étudiants venant des pays du Sud. M. Boada répète que le nombre de bourses a augmenté (de 8-10 bourses à 50-60 bourses) grâce la synergie créée par la réunion entre

l'IHEID et l'IUED. La tendance est plutôt à la démocratisation et à la méritocratie qu'à l'élitisme.

Actuellement, aucune opposition n'est pressentie ou annoncée. Les associations de quartier ont été associées à ce projet, auquel elles ont rendu un préavis positif. Un travail de concertation a été réalisé afin d'éviter toute opposition ultérieure.

***Le président passe au vote de 2<sup>e</sup> débat article par article.***

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté

Article 2 : pas d'opposition, adopté

Article 3 : pas d'opposition, adopté

Article 4 : pas d'opposition, adopté

Article 5 : pas d'opposition, adopté

Article 6 : pas d'opposition, adopté

Article 7 : pas d'opposition, adopté

Article 8 : pas d'opposition, adopté

M. Boada note que la clause d'utilité publique n'est pas mentionnée dans la projet de loi car il s'agit d'une subvention.

Le président procède au vote final sur le projet de loi 10407.

**Vote final sur le projet de loi 10407**

Pour : 14 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : –

Abstentions : –

Le projet de la Maison de la Paix est accepté à l'unanimité.

## **Projet de loi (10407)**

**ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 42 929 000 F à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour la construction de la Maison de la Paix**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Crédit d'investissement**

Un crédit global fixe de 42 929 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la construction de la Maison de la Paix.

### **Art. 2 Budget d'investissement**

<sup>1</sup>Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.06.00.56620000.

<sup>2</sup>L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

### **Art. 3 Financement et charges financières**

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

### **Art. 4 Amortissement**

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

### **Art. 5 But**

Cette subvention doit permettre la réalisation de la Maison de la Paix pour y loger l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) ainsi que les trois centres de sécurité et de la paix soutenus par la confédération (le Centre de politique de sécurité – Genève, le Centre international de déminage humanitaire – Genève et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève).

**Art. 6**      **Durée**

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2013.

**Art. 7**      **Aliénation du bien**

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

**Art. 8**      **Lois applicables**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques, du 19 janvier 1995.

**EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI 10407**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

**1. Préambule**

Le bâtiment de la Maison de la Paix accueillera l'Institut de hautes études internationales et du développement (ci-après l'Institut ou IHEID), né du regroupement de l'Institut universitaire des hautes études internationales (HEI) fondé en 1927 et de l'Institut universitaire d'études du développement (IUED) fondé en 1961. En effet, la forte concentration à Genève des organisations internationales, gouvernementales et non-gouvernementales, les compétences et les forts potentiels existant dans le domaine des relations internationales sont à la base de la volonté des autorités politiques cantonales et fédérales de créer conjointement une structure académique en études internationales à la hauteur de ces potentiels et visant l'excellence et une renommée mondiale.

Les statuts de la nouvelle « Fondation pour l'étude des relations internationales et du développement, Genève », placée sous la responsabilité conjointe de la Confédération et du Canton de Genève, ont été approuvés le 16 mai 2007.

L'Institut collabore étroitement avec l'Université de Genève, ainsi qu'avec les hautes écoles suisses et les organisations internationales à Genève et dans le monde.

Dans la convention d'objectifs du nouvel Institut signée le 26 novembre 2007, la Confédération et le Canton donnent mandat à l'Institut de construire le bâtiment «Maison de la Paix».

La Maison de la Paix a la vocation de devenir la «marque» du nouvel Institut et un pôle d'attraction de la Genève internationale.

De plus, les trois centres de sécurité et de la paix soutenus par la Confédération, plus précisément le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), à savoir le centre de politique de sécurité-Genève (GCSP), le centre international de déminage humanitaire-Genève (GICHD) et le centre pour le contrôle démocratique des forces armées-

Genève (DCAF), seront également accueillis en tant que locataires à long terme (premier bail de douze ans) au sein de la Maison de la Paix.

Ce projet sera financé conjointement par la Confédération, par l'Etat de Genève et par le recours à des fonds de tiers. La répartition du financement est décrite au chapitre 5 du présent projet de loi.

## **2. L'Institut de hautes écoles internationales et du développement (IHEID)**

### *Situation actuelle*

En 1996 déjà, dans le cadre du projet de la place des Nations (loi 7412), l'HEI souhaitait regrouper ses locaux dans deux bâtiments, l'un dédié à l'enseignement, à la recherche et à l'administration, l'autre à la bibliothèque.

En 2002, le Grand Conseil se prononçait favorablement sur un crédit d'études (PL 8909 du 19 novembre 2002 ouvrant un crédit d'étude de 2 308 000 F) en vue de la construction de la Maison de la Paix. Un concours international d'architecture a été organisé en 2002-2003.

L'évolution du contexte académique et la réunion des deux institutions (HEI et IUED) ont conduit à un redimensionnement du projet initial et à l'abandon définitif, en 2005, du projet lauréat issu du concours d'architecture de 2002-2003.

Cependant, les raisons qui avaient motivé la construction d'un bâtiment place des Nations, puis au chemin Eugène-Rigot, sont plus que jamais d'actualité :

- actuellement les activités sont dispersées sur une demi-douzaine de sites, ce qui diminue l'intensité des contacts et entrave fortement le travail interdisciplinaire qui est la vocation de l'Institut. La Maison de la Paix permettra de regrouper ces sites pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité;
- les locaux actuellement utilisés, de par leur exigüité et avec des salles de cours totalement encombrées, ne correspondent pas aux standards actuels. Ces éléments péjorent fortement le bon déroulement des activités de l'Institut. Le besoin d'espaces adaptés est rendu encore plus pressant par la récente réunion des deux institutions.

Provisoirement, la bibliothèque de l'Institut a trouvé refuge dans un bâtiment situé à la Voie-Creuse, libérant ainsi les locaux qu'elle occupait à l'OMC. En restituant ces locaux, l'Institut a permis finalement de remplir un des engagements de l'Accord de siège pris par les autorités cantonales et fédérales auprès de l'OMC.

Toutefois, cette situation transitoire représente une charge financière importante pour l'Etat de Genève, car le loyer annuel versé pour loger la bibliothèque se monte à 936 000 F.

### *Situation future*

Le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat de Genève ont décidé au printemps 2006 (cf. annexes 2 et 3) que la Confédération mettra une subvention de 30 millions de F (hors renchérissement) à la disposition de la nouvelle institution (IHEID); la subvention cantonale se montera, quant à elle, à 37 millions (hors renchérissement, cf. annexe 4). Le solde nécessaire fera l'objet d'un emprunt. Ce dernier sera amorti grâce aux locations versées par les trois centres de la Confédération à hauteur maximum de 2,9 millions de F par an.

En tant que propriétaire du futur bâtiment, l'Institut assurera la maîtrise d'ouvrage; les centres et les institutions partenaires seront au bénéfice d'un contrat de location.

La construction de la Maison de la Paix permettra à l'Institut d'offrir aux étudiants et enseignants, qui viennent de plus d'une centaine de pays, des espaces adéquats répondant ainsi aux attentes définies par le canton et la Confédération.

L'Institut, doté des infrastructures nécessaires, pourra répondre aux besoins en matière de formation et de recherche, mieux prendre en considération les évolutions et les défis face à une très forte compétition internationale, augmenter son offre académique et développer des enseignements et programmes de recherche avec plus de flexibilité en fonction des enjeux d'actualité dans les relations internationales.

La réunion sous un même toit d'une institution académique d'envergure mondiale, des trois centres soutenus par la Confédération (sécurité, déminage, contrôle des forces armées) et, selon les disponibilités, de quelques institutions partenaires, dégagera des synergies et créera une «masse critique».

Le Campus de la paix au sein du quartier des organisations internationales deviendra le centre de gravité de l'institution. Cette situation facilitera sa mission ainsi que les interactions avec la Genève internationale qui sont une priorité de l'IHEID. L'immersion au sein de ce quartier intensifiera les interactions et la coopération.



Le projet de Maison de la Paix contribuera à renforcer Genève dans sa vocation de pôle mondial des relations internationales et du développement et de conforter sa compétitivité dans ce domaine. La Suisse et Genève permettront le développement d'une interface unique en Europe, entre théorie et pratique, des relations internationales et verront leur rôle traditionnel de lieu d'expertise dans le domaine des relations internationales et du développement renforcé, de même que la communauté internationale pourra profiter des activités de recherche et de formations développées dans la Maison de la Paix.

*Description de l'Institut des hautes études internationales et du développement*

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) est issu de l'intégration de deux instituts de grande tradition, l'HEI et l'IUED.

Depuis sa création en 1927, l'Institut universitaire des hautes études internationales a formé des milliers d'étudiants des cinq continents en tant qu'institution autonome destinée à fournir aux étudiants de tous les pays, les moyens d'entreprendre et de poursuivre des études internationales, notamment de nature historique, juridique, économique, politique et sociale, l'enseignement et la recherche s'inscrivant dans une perspective interdisciplinaire et transversale. L'Institut universitaire d'études du développement, fondé en 1961, a acquis une réputation grâce à une approche interdisciplinaire de la formation, de la recherche conceptuelle et appliquée en matière de développement.

Le nouvel Institut reprend ces activités et répond aux objectifs suivants :

- Institution universitaire unique en son genre en Europe et capable de s'affirmer sur la scène mondiale, l'Institut bénéficie des compétences de la Genève internationale, riche d'une tradition de l'équilibre et d'une culture de la paix.
- Elle est une institution universitaire offrant des programmes d'études (master et doctorat) ainsi que de la formation continue et de l'expertise dans le champ des relations internationales et du développement. L'Institut a pour ambition d'analyser les grands enjeux du monde contemporain avec rigueur et indépendance, dans le souci de promouvoir la coopération internationale et d'apporter une contribution académique au développement de sociétés moins favorisées.

- L'Institut est ouvert aux étudiants, professeurs et chercheurs de tous pays. Il donne à ses étudiants les moyens de faire des études avancées bilingues (français-anglais), de nature interdisciplinaire et disciplinaire, qui les doteront de compétences de haut niveau et leur permettront de jouer un rôle décisif en faveur de la paix et du développement.
- Il offre un enseignement en droit international, économie internationale, histoire et politique internationales, en sciences politiques et en études du développement à des étudiants admis sur dossier. Ils peuvent y obtenir un master interdisciplinaire en affaires internationales, un master et un doctorat disciplinaire en études internationales, un master et un doctorat en études du développement et dans le cadre de programmes créés conjointement avec l'Université de Genève, un master en droit international humanitaire, un master en action humanitaire et un master en études asiatiques.
- Le nouvel Institut compte actuellement quelque 500 étudiants au niveau master et 300 au niveau doctorat.
- Il combine l'enseignement et la recherche universitaires avec une offre d'expertise et de formation continue qui vise à répondre de manière flexible aux besoins des acteurs internationaux publics et privés. Grâce à son ancrage à Genève, l'Institut cherche l'interaction avec les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que de milieux diplomatiques présents sur place. Il assume ainsi la fonction d'un forum de rencontres et de réflexion prospective au service de la communauté internationale, mais aussi de la diplomatie suisse.
- En permettant aux entreprises de trouver sur le marché des collaborateurs bien formés dans le domaine élargi des relations internationales, l'Institut contribue directement à l'attractivité de la place genevoise.
- L'Institut est l'animateur du «Réseau suisse pour les études internationales avec l'Université de Genève» et d'autres partenaires académiques suisses (actuellement l'Université de Berne, l'Université de Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich). Par ailleurs, il entretient des partenariats et des réseaux d'échanges internationaux. L'Institut contribue au rayonnement de la Suisse et de la Genève internationale.

### *Concurrence*

L'Institut doit prendre en compte la concurrence de plus en plus vive, notamment des Etats-Unis où plusieurs institutions s'inscrivent comme ses concurrents les plus directs. En Europe également, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, notamment, proposent des enseignements de qualité.

Certes de taille restreinte (environ 1000 étudiants en 2008) par comparaison à ses concurrents (Sciences Po à Paris, London School of Economics and Political Science ou la Kennedy School de Harvard University), l'Institut a un grand atout : ailleurs, les chercheurs en matière d'études internationales et du développement sont répartis sur nombre de facultés, sans grandes synergies. La force de l'Institut est de réunir les chercheurs et de leur permettre de travailler de façon interdisciplinaire. De surcroît, les études sont concentrées au niveau du master et du doctorat. Elles s'appuient sur des enseignants de qualité (une vingtaine de professeurs seront à engager dans les quatre prochaines années.)

L'IHEID doit donc créer les conditions qui lui permettront de répondre à cette concurrence et de lancer notamment de nouveaux programmes d'enseignement et de recherche à la pointe des études internationales et du développement. L'Institut peut, notamment dans des domaines favorisés par le contexte de la Genève internationale ou par la tradition de certaines activités et compétences de la place, devenir un des pôles de référence mondiale : droit humanitaire, économie et finances mondiales, commerce international, développement durable et sécurité humaine.

La création de la Maison de la Paix permettra de maintenir et de développer un enseignement et une recherche de haut niveau à Genève, renforçant ainsi le rôle de la Genève internationale et de la Suisse sur la scène mondiale. Avec ce projet, il s'agit pour la Suisse, dans un environnement de plus en plus compétitif, de conserver sa place de « Nation de la Paix », de renforcer la Genève internationale et de lui permettre de jouer pleinement son rôle d'expertise académique en matière de relations internationales et de développement.

### *Développement futur*

L'évolution des relations internationales a mis en évidence l'intérêt et l'importance des études dans ce domaine. Pour l'Institut, cela se traduit par une augmentation constante du nombre de candidatures pour suivre ses programmes de formations dans un contexte de renforcement des activités de la Genève internationale.

Actuellement, près d'un millier d'étudiants sont accueillis par l'Institut. Le programme des locaux de la future construction (cf. annexe 5) correspond à un effectif de quelque 1200 étudiants à l'horizon 2012. De même, si 120 chercheurs travaillent aujourd'hui à l'Institut, leur nombre pourrait être porté à 150 ces prochaines années.

Dans le contexte actuel, caractérisé par une intensification des interactions entre les pays et par une interdépendance de plus en plus étroite des politiques dans toutes les activités humaines, les relations internationales sont au cœur de processus cruciaux pour le développement des Etats et l'avenir de la planète. Les études internationales intéressent non seulement les Etats, mais également les citoyens et les entreprises, dans les domaines économiques, financiers, environnementaux, de la santé, de la sécurité et des droits humains. Le développement du système multilatéral, la diffusion de normes internationales, la nécessité de prévenir une dégradation irréversible de l'environnement, le développement des flux financiers et commerciaux et les enjeux de sécurité dans un monde où les distances se réduisent, tout concourt à faire exploser les besoins et la demande en matière de formation, de recherche et d'expertise dans le domaine des relations internationales et du développement.

### *Implications de la Confédération et du canton de Genève*

Depuis leur création, le canton et la Confédération ont toujours soutenu l'HEI et l'IUED. La Confédération de concert avec le canton de Genève ont décidé la création de l'IHEID.

La partie des locaux attribués à l'IHEID dans la Maison de la Paix donnera lieu à une demande de subvention d'investissement au sens de l'article 18 de la loi sur l'aide aux universités et la coopération des hautes écoles (ci-après LAU), du 8 octobre 1999.

Celle-ci sera acquise à l'IHEID en sa qualité d'Institut ayant droit aux subventions en vertu de l'article 11 de la LAU.

### **2.1 Les trois centres de la Confédération**

L'Institut est un partenaire important pour de nombreuses institutions actives dans le domaine des relations internationales et de la promotion de la paix. Réunir ces institutions sous un toit commun facilitera les synergies et la collaboration.

Ainsi la Maison de la Paix accueillera les trois centres soutenus par la Confédération, à savoir :

- le Centre de politique de sécurité - Genève (GCSP),
- le Centre international de déminage humanitaire - Genève (GICHD),
- le Centre pour le contrôle démocratique - Genève (DCAF).

Ces derniers sont, chacun dans leur domaine respectif, devenus des références mondiales.

Ces centres et d'autres partenaires, dont les offres en matière de sécurité et de promotion de la paix sont complémentaires, verront leur efficacité et leur rayonnement renforcés en travaillant sur un même site.

Avec la réalisation de la Maison de la Paix, ces trois centres verront se stabiliser leur situation immobilière et disposeront d'infrastructures appropriées. Aujourd'hui, deux d'entre eux (GCSP et GICHD) louent des locaux à titre provisoire dans le bâtiment de l'OMM et le troisième (DCAF) a trouvé, sur le marché, des locaux à la rue de Chantepoulet.

Le Centre de politique de sécurité (GCSP) est une fondation internationale créée en 1995 à l'initiative de la Confédération suisse dans le but de «promouvoir la consolidation et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité».

La mission principale du GCSP consiste à dispenser une formation de haut niveau en matière de politique internationale de paix et de sécurité à l'intention de diplomates, officiers militaires et fonctionnaires en milieu de carrière œuvrant au sein des ministères des affaires étrangères et de la défense, ainsi que des organisations internationales. Le GCSP organise par ailleurs de multiples conférences, ateliers et discussions visant à promouvoir le dialogue dans le domaine de la paix et de la sécurité.

Le Centre international de déminage humanitaire (GICHD), fondé en 1998 à l'initiative de la Confédération, a pour mission de travailler à l'élimination des mines antipersonnel.

A cet effet le GICHD procure une assistance opérationnelle, développe et dissémine les moyens d'information relatifs aux mines, améliore la qualité de la gestion et les standards, soutient les instruments de droit international dans le but d'accroître les performances dans les activités de déminage humanitaire.

Le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées - Genève (DCAF) est une fondation internationale. Son conseil est constitué de 49 gouvernements.

Créé en 2000 à l'initiative du gouvernement suisse, il a pour mission d'encourager les Etats et la société civile dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer le contrôle démocratique et civil sur les forces armées et sur les forces de sécurité, ainsi que pour promouvoir une réforme du secteur de la sécurité conforme aux normes démocratiques.

Il recueille l'information et entreprend des recherches pour identifier les problèmes, rassemble l'expérience accumulée sur le terrain afin de proposer les meilleures pratiques dans le domaine de la gouvernance démocratique et de la réforme du secteur de la sécurité.

Il fournit des avis compétents et adaptés, et apporte son soutien sur le terrain à toutes les parties intéressées, notamment aux gouvernements, aux parlements, aux organisations internationales et non gouvernementales ainsi qu'aux milieux universitaires.

## ***2.2 Autres partenaires***

Enfin, dans la mesure des surfaces disponibles, d'autres petits partenaires pourraient également être accueillis au sein de la Maison de la Paix.

Le Réseau suisse pour les études internationales (ex-RUIG) notamment sera hébergé dans la Maison de la Paix.

## **3. Etude de faisabilité, concours d'architecture et construction**

L'étude de faisabilité réalisée pour le premier concours d'architecture avait mis en évidence la bonne capacité du site à accueillir le programme demandé et avait présenté une grande variété d'alternatives. L'emplacement se révèle stratégique dans les projets d'aménagements concernant le triangle délimité par les avenues de France et de la Paix, d'une part, et par les voies CFF, d'autre part.

La Maison de la Paix serait alors l'articulation de la liaison entre le collège Sismondi, la campagne Rigot et les sites de Sécheron, puis les rives du lac.

### ***3.1 Concours international d'architecture***

Comme déjà évoqué au chapitre 2, le projet lauréat, issu du concours d'architecture de 2002-2003, a été abandonné définitivement en 2005. Pour faire suite à cet abandon, l'Etat de Genève, organisateur du concours, a pris toutes les dispositions en accord avec le règlement SIA 142 et a notamment dédommagé le lauréat.

La fusion entre l'Institut HEI et l'Institut IUED ayant été décidée, une nouvelle étude a dû être entreprise en 2006, aboutissant aux bases du concours actuel. Il a été décidé en outre que la maîtrise d'ouvrage serait désormais assumée par la nouvel Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

Un concours international d'architecture à deux degrés a été lancé au début janvier 2008. Il se déroule en procédure ouverte, en conformité avec le règlement SIA 142, édition 1998, et est régi par les dispositions de l'accord OMC sur les marchés publics, par la loi genevoise sur les marchés publics et son règlement L 6 05.01.

Le 1<sup>er</sup> degré du concours a permis au jury de sélectionner six projets, appelés à être développés au 2<sup>e</sup> degré.

Le choix final est attendu pour l'automne 2008.

### *Concept énergétique et développement durable*

Dans le cadre du concours d'architecture, les concurrents doivent intégrer dans leur projet les éléments relatifs au concept énergétique et au développement durable. Compte tenu de l'importance des investissements et des impacts que le bâtiment est amené à susciter, les secteurs d'activités liés au bâtiment et à sa construction sont appelés à apporter une contribution importante au développement durable par une démarche appropriée et soucieuse des besoins et du site, en référence à la recommandation SIA 112/1 relative à la construction durable et aux dispositions de la loi genevoise sur l'énergie et de son règlement d'application (L 2 30 et L 2 30.01).

En ce qui concerne le concept énergétique, le maître de l'ouvrage porte une attention particulière à la mise en place d'un concept global prenant en compte les différentes stratégies à concilier dans le bâtiment en vue d'assurer le confort et l'efficacité énergétique.

Il a informé les concurrents que SIG met en œuvre le projet hydrothermique « Genève Lac Nations » (GLN) dans les quartiers de Sécheron et des Nations. Le but de ce réseau (dont une branche passera par le chemin Rigot) est d'approvisionner en eau du lac Léman, pour le rafraîchissement et le chauffage, les bâtiments existants et à construire dans le périmètre susmentionné.

### 3.2 Le programme des locaux

Le programme des locaux est décrit dans l'annexe n° 5.

Il se compose de trois parties distinctes :

	Désignation/locaux	Surface nette (m <sup>2</sup> )
1	Locaux IHEID	12'005
2	Locaux des 3 centres de sécurité	6'804
3	Parking souterrain de 100 places	2'500
<b>Total surfaces nettes</b>		<b>21'309</b>

Le programme de l'Institut s'articule sur un « espace académique », qui englobe en un seul ensemble cohérent, la bibliothèque, l'aula, les salles de cours et le restaurant-caféteria. Cet élément central doit devenir le cœur de la Maison de la Paix.

La bibliothèque de l'IHEID est spécialisée dans l'étude des relations internationales et du développement. Ses collections sont uniques en Suisse et intéressent des chercheurs du monde entier. A ce titre, la bibliothèque est un instrument de travail essentiel à la recherche. Elle s'adresse en particulier aux étudiants et enseignants de l'IHEID et de l'Université de Genève ainsi qu'aux experts. Elle est également ouverte au public intéressé.

L'IHEID accueille aujourd'hui quelque 1000 étudiants, près de 290 enseignants et chercheurs et quelques 126 collaborateurs administratifs. Compte tenu de l'évolution de l'environnement académique, l'Institut prévoit d'accueillir à l'horizon 2012 environ 1 200 élèves, 360 enseignants et chercheurs et 150 collaborateurs administratifs.

La Villa Barton, site historique et vitrine de l'IHEID, continuera à accueillir des séminaires et abritera des programmes spéciaux de formation et de recherches.

Dans le même temps, l'IHEID développera une réflexion dans la perspective d'un campus, qui puisse concurrencer les infrastructures des institutions analogues à travers le monde.



## 4. Terrains

Les terrains mis à disposition pour la réalisation de la Maison de la Paix sont les parcelles suivantes (cf. annexe 1) :

- n° 2120, propriété de l'Etat de Genève, d'une surface de 1 727 m<sup>2</sup> sise à l'angle de l'avenue de France et du chemin Rigot ;
- n° 2096, propriété des Chemins de Fer fédéraux, d'une surface de 8242 m<sup>2</sup> longeant le chemin Rigot jusqu'à l'avenue de la Paix.

L'Institut et les CFF ont conclu un accord de principe sur la cession de la parcelle pour un montant défini (cf. point 5.1.1). Elle sera libérée de tous ses occupants et activités et mise à disposition de l'Institut en 2009.

La parcelle propriété de l'Etat de Genève est actuellement occupée par quatre pavillons de type «portakabin». Ils accueillent des requérants d'asile. Ces pavillons seront libérés avant le début des travaux à l'échéance du bail de location au printemps 2010. L'Etat de Genève a répondu favorablement à la demande d'acquisition de cette parcelle par l'IHEID et les démarches liées à cette vente/acquisition sont en préparation.

## 5. Estimation des coûts et plan de financement

### 5.1 Estimation des coûts

L'estimation des coûts de la construction se définit de la manière suivante:

5.1.1	<i>Acquisition des terrains</i>	Montants TTC
	Acquisition terrain CFF	17 000 000 F
	Acquisition terrain Etat de Genève	3 000 000 F
5.1.2	<i>Construction (cf. annexe 6)</i>	
	Bâtiment CFC 1 à 5 (hors parking)	91 700 000 F
	Parking souterrain CFC 1 à 5 (100 places)	5 000 000 F
5.1.3	<i>Réserve pour renchérissement</i>	
	Renchérissement, période de juin 2006 à mai 2013 (cf. annexes 7, 8 et 9)	14 829 000 F
5.1.4	<i>Équipements</i>	
	Equipements CFC 9 bibliothèque	3 500 000 F
	Equipements CFC 9 IHEID (sans les centres)	2 900 000 F
	<b>Total</b>	<b>137 929 000 F</b>

## 5.2 Financement

Le financement est assuré par les apports suivants:

5.2.1	<i>Etat de Genève</i>	Montants TTC
	Subvention (y.c. renchérissement, cf. annexes 10, 11 et 12)	42 929 000 F
5.2.2	<i>Confédération</i>	
	Subvention (y.c. renchérissement, cf. annexe 13)	34 550 000 F
5.2.3	<i>IHEID</i>	
	Fonds privés	60 450 000 F
	<b>Total</b>	<b>137 929 000 F</b>

Le budget d'exploitation est assuré par l'IHEID à travers l'augmentation des subventions, couvrant ainsi les coûts annuels supplémentaires liés au nouveau bâtiment.

## 5.3 Apport de fonds privés

L'Institut de hautes études internationales et du développement réunit les fonds privés nécessaires. D'une part, grâce aux locations versées par les trois centres de la Confédération, à hauteur maximum de 2,9 millions de F par an (premier bail de douze ans), et, d'autre part, avec le recours à l'emprunt hypothécaire complémentaire et subsidiairement par la récolte de dons.

## 6. Délais

Les travaux devraient débuter au printemps 2010 pour s'achever au printemps 2013.

## 7. Montants portés au budget de l'Etat de Genève

La subvention d'investissement est échelonnée comme suit dans le budget des investissements:

2009	2 500 000 F
2010	17 000 000 F
2011	10 000 000 F
2012	10 000 000 F
2013	3 429 000 F
<b>Total</b>	<b>42 929 000 F</b>

Ce plan de décaissement a été élaboré en fonction des informations actuellement à disposition et reste indicatif, eu égard notamment à la difficulté de prévoir de manière plus précise le déroulement des études et le démarrage des travaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.